

Décision n° 2023-1458

**Portant nomination du responsable unique de sûreté (RUS), du mandataire de sécurité
et de leur suppléant**

La Présidente de la Bibliothèque nationale de France

Vu les articles R. 341-1 à R. 341-21 du code du patrimoine portant dispositions statutaires relatives à la Bibliothèque nationale de France ;
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 143-21 pour le responsable unique de sûreté et R 146-18 pour le mandataire de sécurité et son suppléant ;
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;
Vu l'arrêté du 15 septembre 2006 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la culture ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu la décision n° 2020-734 du 26 juin 2020 portant désignation du responsable unique de sécurité, du mandataire de sécurité et des suppléants ;

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Nicolas BESCHON, chef du pôle sécurité incendie au sein du département des moyens techniques, est désigné :

- Responsable unique de sécurité pour :
 - o le site François-Mitterrand de la Bibliothèque nationale de France, sis quai François Mauriac, Paris 13 ;
 - o le site de Richelieu de la Bibliothèque nationale de France, sis 58 rue de Richelieu, Paris 02 ;
 - o le site de l'Arsenal de la Bibliothèque nationale de France, sis 18 boulevard Morland, Paris 04 ;

- Mandataire de sécurité pour :
 - o les 4 immeubles de grande hauteur (IGH) du site François-Mitterrand, sis quai François Mauriac, Paris 13.

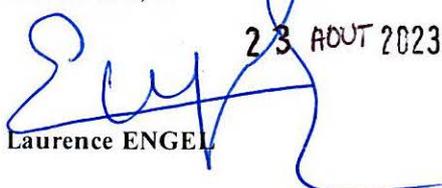
Article 2

Monsieur Yannick HUBERT, directeur du département des moyens techniques, est désigné suppléant au responsable unique de sécurité et suppléant au mandataire de sécurité pour l'ensemble des sites susmentionnés.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 21 août 2023. Elle remplace la précédente décision n° 2020-734 du 26 juin 2020 prise en la matière. Elle sera publiée sur le site internet de la BnF et au Bulletin officiel du ministère de la culture.

Fait à Paris, le


23 AOÛT 2023
Laurence ENGEL